

PATRIMOINE

"Sauvez l'église anglicane monsieur le maire !"

L'église anglicane est proche d'être vendue. Éric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne, veut éviter que cet édifice soit dénaturé et en appelle au maire.

Propos recueillis par **FANNY DOLLÉ**

Éric Georgin est le président de l'association des Avenues de Compiègne, rassemblant 150 adhérents, riverains du quartier. Attachée à la défense du patrimoine, l'association a envoyé une lettre ouverte au maire alors que de potentiels acquéreurs viennent de se positionner sur l'achat de l'église anglicane et rêvent d'y implanter un centre de réinsertion sociale.

Éric Georgin, comment avez-vous réagi à l'annonce de la vente de l'église anglicane par la communauté baptiste ?

Je n'ai pas été surpris. J'ai des oreilles un peu partout. La communauté évangélique, basée historiquement à Saint-Sauveur puis à Compiègne, a grandi et les bâtiments n'étaient plus adaptés. Je comprends que l'Église baptiste veuille vendre mais on s'interroge sur la future destination de la chapelle.

« Nous veillerons activement – y compris par voie judiciaire ou contentieuse – au respect des règles d'urbanisme. »



Eric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne, en 2014, devant l'église anglicane. (photo archives)

En quoi cette église est un joyau du patrimoine selon vous ?

L'ancienne chapelle anglicane est un élément majeur du patrimoine des Avenues. Beaucoup d'anciens membres de l'Église baptiste nous ont fait part de leur attachement à ce bâtiment qui a été parfaitement rénové en 2014, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine. Nous avons d'ailleurs déposé une demande de protection – intérieur et extérieur – au titre des monuments historiques. Le dossier, retenu en mars 2020, doit passer en commission régionale prochainement. Je ne sais pas si cette protection interviendra à temps pour empêcher la dénaturation du lieu.

Que craignez-vous au juste ?

L'avant-contrat de vente que la communauté évangélique s'apprête à signer ne semble pas tenir compte des documents d'urbanisme en vigueur. Ils veulent y faire un centre social. Or, cette parcelle, selon le PLUi-H, a pour vocation l'habitat, étant précisé que les équipements publics ou d'intérêt général ne sont autorisés que de manière ponctuelle. Nous veillerons activement – y compris par voie judiciaire ou contentieuse – au respect des règles d'urbanisme.

Pourquoi interpellier le maire alors qu'il s'agit d'une affaire privée ?

Ses prédécesseurs, à deux reprises,

se sont mobilisés. Robert Fournier-Sarlovèze en restaurant le monument dans les années 1920 et en faisant une étape du parcours mémoriel de l'armistice, et Jean Legendre, qui empêcha sa destruction dans les années 1970. Dans son livre-programme, Philippe Marini souhaitait développer le tourisme autour du palais et de la « ville armistice ». Cette église anglicane permettrait de tendre vers ce double objectif. La Ville peut jouer son droit de préemption pour préserver ce fleuron. Ce lot peut même être divisé en deux, avec la vente du bâtiment annexe moderne à un particulier. ■

Le bâtiment annexe pourrait devenir un centre de réinsertion

Ils souhaitent rester discrets tant qu'ils ne sont pas définitivement propriétaires des lieux. Le couple, originaire de Saint-Jean-aux-Bois, est à la tête de l'association « Jeanne Charity Center ». Leur projet : un centre de réinsertion pour accueillir, loger et nourrir des personnes en situation de détresse et les accompagner vers une sortie durable de la précarité. « Ils n'ont pas l'intention de toucher au patrimoine existant et ils respecteront la réglementation en vigueur »,

assure une source proche du dossier.

Qu'en pense le maire de Compiègne, destinataire de la lettre ouverte de l'association des Avenues de Compiègne ? « La ville veillera à ce que ce site soit respecté, en priorité avec une destination culturelle. Mais il est encore prématuré de réagir, on ne connaît même pas la réalité de cette offre et le détail du projet ! Les conditions d'urbanisme seront vérifiées en temps voulu par nos services. »